— Un menuisier, M. Louis Debaisieux, âgé de 47 ans, travaillant pour le compte de M. Clement Sapez, entrepreneur, rue Winoc-Chocqueel, s'est blessé au cours d'une chûte sur le chantier de MM. Watteau frères. Il en est résulté une commotion cérébrale avec hémorragie nasale, plaies contuses au nez et au coude droit. M. le docteur Decherf lui a ordonné un repos de quinze jours.

L'ASSISTANCE OBLIGATOIRE. — A l'occasion du Nouvel An, les mandats de l'assistance obligatoire seront payés le mardi 3 janvier aux heures habituelles.

ON VOLE TROIS SACS D'AVOINE, RUE DE GAND. — M. Henri Lebrun, marchand de fourrage, rue de Gand, 702, avait chargé sur sa voiture un certain nombre de sacs d'avoine destinés à un client. Ce dernier l'ayant prié de différer la livraison de quelques jours, M. Lebrun remisa le chargement dans la cour de son établissement. Aujourd'hui il vient de constater la disparition de trois sacs d'avoine d'un poids total de 150 kilos, représentant la valeur de trente francs. Le volé a déposé une plainte à la police. M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement, informe. On ne possède aucun soupçon sur les auteurs de ce méfait.

FETES DU JOUR DE L'AN. — Samedi, **Exposition et Grande Vente de volailles**, à la Poissonnerie Modèle, 13, rue Carnot, Tourcoing. **Téléphone : 12.60.** 98795

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'établissement de M. Delepoulle-Bouchard, rue d'Amsterdam, un poinçonneur, M. Robert Dumoulin, 17 ans, a eu le doigt auriculaire droit blessé en poinçonnant une cornière. M. le docteur Vermersch a relevé une plaie qui nécessitera un repos de 10 jours.

— A l'usine de M. Alphonse Pollet, rue de Bradford, un homme de peine, M. Louis Vandevenne, 39 ans, a reçu une balle de déchet sur la jambe gauche. M. le docteur Decherf a constaté une plaie qui entraînera une repos de douze jours.

— A la fabrique d'huiles de MM. Dumortier frères, rue de Rotterdam, un manœuvre, M. François Becquaert, 20 ans, s'est fait des plaies contuses aux doigts majeur et annulaire gauches en coupant des tourteaux. M. le docteur Desbonnets lui a ordonné un repos de quinze jours.

CREATION & PLANTATION de jardins. Ponthieux Emile, paysagiste, Tourcoing. 678

RONCQ

VOLS DE FILS TELEGRAPHIQUES SUR LA LIGNE DE TOURCOING A MENIN. — Des individus restés jusqu'ici inconnus, ont coupé dans la nuit de mercredi à jeudi, les fils télégraphiques entre le passage à niveau de la vallée et la halte du Pied de Bœuf, sur deux longueurs, 1500 mètres à la Compagnie du Nord et 1000 mètres à l'Etat.

Une plainte a été déposée à la police qui a ouvert une enquête afin de découvrir les auteurs de cet acte de malveillance.

WATTRELOS

L'INSPECTION SANITAIRE des viandes de boucherie

Le procès intenté par le Syndicat des bouchers de Wattrelos à la Ville, en restitution de certaines taxes perçues avec raison, pense la ville, et à tort prétendent les bouchers syndiqués, va avoir incessamment son dénouement. C'est Me de Lauwereyns qui défendra le Syndicat, et Me Wibaux, la Ville.

La question remonte à plusieurs années. L'autorité préfectorale fut la conseillère de l'Administration de cette époque, et le Conseil décida que la taxe serait fixée à un centime le kilog pour les viandes nettes venant du dehors, et de un centime pour les viandes des animaux abattus dans les tueries particulières locales. Ce principe reposait sur l'équité, car en favorisant cette dernière catégorie de commerçants, on entendait les dédommager des frais de construction que leur avait coûtés ces abattoirs privés. Cette tarification fut approuvée par un arrêté de M. le préfet du Nord. Quant au texte de la loi, il disait: la taxe pourra être de un demi-centime, ou de un centime, et la loi ne disait nullement que cette taxe devait être uniforme.

Les bouchers estiment aussi que la Ville leur réclame un impôt trop lourd. Ils disent que les charges financières qu'impose la Ville pour récupérer ses frais d'administration, couvrent ceux-ci et bien au delà.

FOURRURES Mme A. FOURNIER 38, rue Esquermoise, LILLE. Paletots, Cravates, Cols, mariage, Echarpes, Manchons. Les commandes sont exécutées dans la maison

LILLE

JOURS DE RECEPTION DE Mgr DELAMAIRE, A LILLE. — En janvier, Mgr Delamaire, coadjuteur de Mgr l'archevêque de Cambrai, sera à Lille du 8 au 21, et recevra 68, rue Royale, lundi, mercredi, jeudi, de dix heures à midi et de trois heures à six heures.

CONSEIL DE PREFECTURE DU NORD. — Par décret du président de la République du 28 décembre 1910, M. Grand, conseiller de préfecture, est désigné pour remplir, pendant l'année 1911, les fonctions de vice-président du Conseil de préfecture du Nord.

LE CRIME MYSTERIEUX DE LA RUE DU QUAI. — M. Gobert, juge d'instruction, a de nouveau interrogé le meurtrier de Lequien. Il paraît maintenant certain que ce dernier, avant le drame, n'a eu aucune discussion avec Hanocq. Lequien était penché sur l'établi de Hanocq lorsque celui-ci tira la première balle, qui entra par la tempe droite et sortit par la joue gauche, traversant complètement la tête.

La préméditation n'est pas moins évidente, car Hanocq alla acheter un revolver à Arras quatre jours avant son crime. Sommé de s'expliquer sur ce fait, il n'a pu donner que des raisons tout à fait insuffisantes.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 29 décembre

Présidence de M. Gonand, vice-président

La scène sanglante de la rue du Chemin-de-Fer

Samedi soir 17 décembre, la rue du Chemin de Fer, du moins l'extrémité de cette rue qui touche à la gare, était mise en émoi par des cris : « Au secours ! » Une jeune fille sortait précipitamment du Café Flore, se plaignant d'avoir été frappée à coups de couteau. La scène sanglante n'était pas une agression mais était la résultante d'une discussion entre amant et maîtresse, discussion qui avait tourné au tragique.

La jeune fille, Laure Dupire, 20 ans, avait signifié congé à son amant, Firmin Gillard, 29 ans, demeurant rue Notre-Dame : celui-ci, exaspéré de ne pouvoir faire revenir la jeune fille sur sa décision, l'avait sauvagement frappé d'un coup de couteau à l'épaule, d'un autre coup à la main droite et aussi plus grièvement à la cuisse droite.

Toutefois les blessures n'ont jamais offert un caractère de gravité particulièrement sérieux et il est plutôt curieux d'entendre à l'audience, Laure Dupire, chercher à innocenter Gillard malgré tout. Néanmoins le Tribunal le condamne à 2 mois et 25 francs d'amende.

Affaires diverses

— 24 heures de prison à Louis Cren, 23 ans, pour vagabondage, à Seclin.

— Camille Grimaldi, 24 ans, est un Italien qui fut trouvé vagabondant à Lille, le 27 décembre. — 6 jours de prison.

— A [illegible], le 25 décembre, Camille Vermeulen, 32 ans, était ivre ; entre autres injures il [illegible] le garde-champêtre Hennebo de lui avoir [illegible]. — 3 mois et 6 francs.

— Pour avoir dépassé l'heure de fermeture des cabarets, le 20 novembre, et avoir mal reçu l'agent qui le lui rappelait, la demoiselle V... est condamnée à 50 francs d'amende.

— Déjà condamné il y a peu de temps pour [illegible], Emile Lardinois, 29 ans, [illegible] à sa sortie de prison que [illegible] le même délit. Il recueille cette fois 3 mois.

— Les poules des fermes disparaissaient fréquemment à Camphin-en-Carembault, dans le courant de l'été. Le 1 août, J.-B. Longuépée, 50 ans, fut surpris volant une poule au préjudice de Mme Flament. Par jugement du 20 octobre, le Tribunal avait condamné Longuépée par défaut à 40 jours de prison.

Sur opposition, le jugement est confirmé.

— Pour coups à sa femme, à Flers, Alphonse Lemingre, 36 ans, encourt 3 jours de prison.

— Même amende de 16 francs à M. Emile Breyne, entrepreneur à La Madeleine, qui n'a pas pris garde le 6 octobre, à ce que les échafaudages sur lesquels travaillaient ses ouvriers fussent munis de garde-corps rigides.

— Débouté de son opposition, Hector Durot, qui commit un abus de confiance au préjudice de M. Dubois, entrepreneur à Lille, rue Jeanne d'Arc. Le jugement le condamnant à 2 mois et 26 francs sortira son plein et entier effet.

— Pour avoir, le 6 novembre, lancé une chaise à la figure de Mme Deroo, ménagère, rue de Valenciennes, cité Debailleul, à Lille, Armand Defretin, 43 ans, co-locataire du même immeuble est condamné à 30 francs et 5 francs.

— Hortense Algoet, 43 ans, qui, le 28 octobre, dans la cour Antoine Massot, rue de Mouvaux, à Roubaix, se livra par devant tous les enfants présents à un outrage public à la pudeur, est condamnée à 3 mois par défaut.

— Confirmé le jugement du 18 novembre qui, par défaut, condamna Narcisse Dehaynin, 20 ans, à 4 mois de prison et 5 fr. d'amende pour avoir attaqué sans raison et terrassé un sieur Obyn, coupeur à Armentières, dans la rue des Jésuites.

— Pour adultère commis à Lille, 25 fr. d'am. par défaut à Marie Flon et à Louis Vansteenkiste.

— Marchand de lait à Wattrelos, le sieur Louis Loucheur, 60 ans, fut en septembre et octobre, trouvé détenteur de lait contenant 30 % d'eau. — 600 francs d'amende et quatre insertions.

— Le 30 octobre, à Louvil, un sieur Emile Narguet, 35 ans, au cabaret Hovaere, se jeta au cours d'une discussion avec un sieur Montois avec une telle violence sur son adversaire qu'en le renversant et en le frappant, il lui luxa l'épaule gauche. — 1 mois de prison, 25 francs d'amende. De plus, Narguet paiera à sa victime 600 francs de dommages-intérêts et 166 francs de frais médicaux.

— Janson Etienne, 26 ans, avait reçu de M. Wartel, de Lille, 1.200 francs de bijoux à engager au Mont-de-Piété. Il en retira 500 francs, mais ne reparut plus : toutefois plus tard il envoya la reconnaissance à M. le chef de la sûreté de Lille. — 6 mois et 25 francs par défaut.

— En septembre, M. Victor Bault, 26 ans, loueur de voitures à Faches-Thumesnil, conduisit chez M. Sonneville, marchand de peaux à Ronchin, des clients soi-disant amateurs de pelleterie. Pendant que ceux-ci choisissaient, Bault s'appropria 4 peaux de martre d'une valeur de 125 francs qu'il restitua par la suite, mais il reconnut avoir voulu faire une mauvaise farce.

A l'audience il nie tout : 3 mois de prison.

LE CODE DE LA VIE
par **Grand'Mère Anette**
Prix : 6 francs.
En vente Librairies du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix, 33, rue Carnot, Tourcoing. On peut consulter le volume avant de l'acheter. 98311

Nouvelles Religieuses

MOUVAUX

— **A la Jeunesse Catholique des Francs.** — Vendredi 30 décembre, aura lieu la réunion mensuelle de la Jeunesse Catholique. Une très intéressante conférence sur le salaire sera donnée par M. Pierre Dendiével, étudiant à l'Université Catholique de Lille.

Convois Funèbres

Monsieur Auguste WULLEMS, époux de **Madame KERKHOVE**, décédé à Roubaix, le 29 décembre 1910, dans sa 47e année, administré des Sacrements. Convoi et Service Solennels, **le Samedi 31 courant, à 9 heures**, Vigiles, le **Vendredi 30, à 5 heures**, en l'église **Saint-Joseph**, sa paroisse, à Roubaix. — Assemblée, 18, rue de Toulouse, à 9 heures. 96898

Monsieur François TOURNEMINE, veuf de dame **Marie-Anaïde DUPUREUR**, décédé à Roubaix le 28 décembre, dans sa 78me année. Convoi et Service Solennels, **le Samedi 31 courant à 9 heures**, église **Sainte-Elisabeth.** Assemblée, rue Thiers, 15. 98709d

Les amis et connaissances qui n'auraient pas reçu de lettres de faire-part, sont priés de considérer les avis ci-dessus comme en tenant lieu.

NECROLOGIE

— Mardi, est décédé, à Cassel, en la maison Saint-Louis, M. Lemeiter, ancien curé d'Hardifort. M. Lemeiter était né à Hazebrouck en 1849 ; il avait été nommé curé d'Hardifort en 1903.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— On annonce les fiançailles de M. Paul Poncelet, ex-lieutenant au 43e de ligne, récemment promu au 79e, à Amiens, avec Mlle Marie-Louise Parent, fille de M. Gustave Parent, industriel à Saint-André.

FOURRURES LÉON
FOURREUR-SPECIALISTE
40, rue de l'Epeule, Roubaix
FIN DE SAISON
Paletots pour dames et enfants, Toquets, Etoles, Echarpes et manchons à des
Prix incroyables
de bon marché, 30 % meilleur marché que partout. Maison de confiance. Réparations et transformations. 98790d

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

La Joueuse d'Orgue au Théâtre de Roubaix-Fontenoy

Dimanche 1er janvier, à l'occasion des fêtes du Nouvel-An, représentation extraordinaire au Théâtre de Roubaix-Fontenoy (bureaux, 6 h. 1/2 ; rideau, 7 heures précises), une seule représentation de l'immense succès du Théâtre de l'Ambigu : « La Joueuse d'Orgue », drame en onze tableaux, de MM. Xavier de Montépin et Jules Dornay. — 1er tableau : Le restaurant de la mère Aubin ; 2e tableau : Le cabinet de Richard Bernière ; 3e tableau : Le crime de St-Ouen ; 4e tableau : L'incendie ; 5e tableau : L'interrogatoire de l'aveugle ; 6e tableau : Le magnétiseur ; 7e tableau : La Valse des Roses et des Cerises (chantée par Mlle Yvonne Boutry, du Grand-Théâtre de Lille et toute la troupe) ; 8e tableau : Hypnotisée ; 9e tableau : Le quai de la Marne ; 10e tableau : Séquestrée ; 11e tableau : Suicide de l'assassin.

Prix ordinaires des places. Location en permanence aux deux bureaux habituels.

TOURCOING

"LOUISE" AU THÉATRE MUNICIPAL

La troisième représentation de « Louise » qui a eu lieu hier soir, ne le cède en rien aux précédentes, ni en intérêt, ni en perfection d'interprétation.

Plus on entend l'œuvre de Charpentier mieux on s'explique cette sorte d'engouement qu'elle excite.

En ce qui nous concerne, nous souscrivons volontiers à l'appréciation qu'en a donnée un critique musical : « Les poèmes symphoniques « Impressions d'Italie » et « La vie du Poète » avaient déjà mis en vedette, mais, pour un premier et unique essai théâtral, « Louise » est crânement réussi. Pour ma part je raffole de ce roman musical qui tient une belle place dans la jeune école française réaliste (donnant parfois des œuvres vides et monotones) : j'admire cette éloquente tessiture musicale, personnelle et puissante ; ces trouvailles mélodiques absolument neuves, fraîches, colorées, originales et surprenantes parfois par une certaine inégalité ; ce dialogue chanté s'harmonisant admirablement aux paroles, tels la scène du souper du premier acte et la finale du dernier acte. Les passages passionnants et émotionnants abondent. Autant que possible, Gustave Charpentier a rompu avec les anciennes traditions et a tâché d'éviter les réminiscences wagnériennes, et il a bien fait. » En effet l'orchestration puissante de sonorité et de coloration encadre des motifs mélodiques d'un charme communicatif, tels l'air de Louise : « Depuis le jour où je me suis donnée », la ballade de Julien, la berceuse, ainsi que des gemmes encastrées dans de solides joyaux.

Le public tourquennois a manifesté une fois de plus toute sa satisfaction en acclamant les excellents artistes, et tout en rappelant les noms de Mmes Walter-Vila et Semet et de MM. Lesbros et Wolferts, dans les principaux rôles, nous ne voudrions pas oublier Mlles Vandenberghe et d'Hermancy ainsi que M. Donbay, dans les rôles secondaires.

— **Théâtre Municipal.** — Samedi, 31 décembre, à 8 heures précises, grande soirée extraordinaire offerte aux enfants et aux jeunes filles, à l'occasion du Nouvel-An : « Le Bossu ou le Petit Parisien », grand drame en cinq actes et neuf tableaux, par Paul Féval. Entrée gratuite pour les enfants accompagnés de leurs parents. Deux jeunes filles ne paieront qu'une seule place. On peut retenir ses places d'avance.

Dimanche 1er janvier : deux grandes représentations : A 3 heures, matinée de gala, irrévocablement, dernière représentation de « Louise », opéra en cinq actes, paroles et musique de Gustave Charpentier, avec le concours de Mmes Walter-Villa, de la Monnaie, et Semet, du Théâtre Lyrique.

Le soir, à 8 heures précises, première représentation d'un des plus grands succès de fou rire : « Le Fils Surnaturel », vaudeville en trois actes, qui eut plus de trois cents représentations consécutives à Paris. On commencera par « Le Flibustier », comédie en trois actes. A 9 heures, « Le Fils Surnaturel ».

Lundi 2 janvier grande soirée populaire à prix réduits : « Le Petit Jacques ».

La location est ouverte pour toutes ces représentations. Services d'omnibus assurés après le spectacle, pour Roubaix et Mouscron.

CENTRAL-CINÉMA, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.

Il n'y aura dimanche prochain qu'une seule séance : elle aura lieu à 5 heures. Programme extraordinaire : **La Nativité**, grand film de 400 mètres, chef-d'œuvre cinématographique de la maison Gaumont, paru il y a quelques jours, puis Etude Stéréoscopique de **Fleurs et Papillons Vivants**, véritable merveille, du même genre que les projections mouvantes de fleurs qui ont eu tant de succès le 6 novembre ; enfin de très nombreuses vues amusantes et les actualités. 98815d

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Le jeu de boules à l'Exposition

Roubaix, le 29 décembre.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Nous vous prions de bien vouloir insérer la lettre suivante en réponse à celle parue dans vos colonnes de ce jour, au nom d'un groupe de bouleurs à la platine.

Le comité du jeu de boules à l'Exposition a discuté déjà dans l'une de ses réunions l'organisation d'un grand jeu à la platine pour la fin de l'Exposition, c'est-à-dire dès que le jeu de boules à l'étaque serait terminé.

Il est exact que des pourparlers pour la construction d'une seconde bouloire sont engagés, et cela, par suite des nombreuses demandes d'inscription qui parviennent chaque jour au comité ; nous en comptions mardi soir 3070, alors que le chiffre prévu tout d'abord était de 2000. Il n'est pas téméraire de penser que nous pourrions recueillir l'adhésion de quatre mille joueurs, soit huit mille par suite des rabattages, mais pour cela deux bouloires sont absolument indispensables, ainsi que des ressources supplémentaires en rapport avec l'importance des engagements pris.

Dans l'intérêt bien compris de Roubaix, le comité ne demande qu'à donner satisfaction à tous les solliciteurs ; le public peut compter sur son dévouement le plus complet comme le plus désintéressé, mais nous ne pouvons que nous soumettre à la décision des deux comités pécuniairement intéressés, c'est-à-dire le comité central organisateur de l'Exposition et le comité du cabaret populaire. Une entrevue entre ces deux comités doit avoir lieu vendredi ; nous souhaitons qu'une entente se fasse pour la plus grande satisfaction des joueurs non inscrits officiellement, des spectateurs et des commerçants roubaisiens, car dans ce succès chacun aura sa part d'amusement et de profit.

Daignez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations dévouées.

Pour le Comité :
ALBERT SONNEVILLE, *président.*

Petite Correspondance

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

H.C. N° 134. — La saison humide qui persiste depuis tant de mois en est surtout cause ; nous ne voyons pas qu'y faire. — *F.A.C.* — Ces statistiques n'ont jamais été publiées ; peut-être le directeur actuellement à Roubaix vous les fournira-t-il. — *J.B.N.G.* 64. — Vous en trouverez dans toutes les librairies. — *A.B.C.* 600. — Il y a un bureau au Terminus de Tourcoing ; veuillez vous y adresser pour ces renseignements.

Des Roubaisiens qui voudraient ne pas rougir de leur ville. — Dans le cas présent, il est préférable de soumettre directement vos raisons au commissariat général de l'Exposition qui avisera.

G.L. 110. — 1. Non, la loi n'est pas changée et elle a fixé la date du 1er au 10 octobre ; 2. Il faut un engagement d'au moins 3 ans ; 3. et 4. Non.

A.M.T. — Les effets d'habillement, sur le saisi, les machines et instruments de travail, le coucher nécessaire aux saisis et à leurs enfants vivant avec eux, sont déclarés par la loi insaisissables. — *F.M.* 214. — La cote personnelle et mobilière est fixée pour toute l'année suivant la valeur locative de l'habitation occupée au 1er janvier par le contribuable ; elle n'est pas modifiée lorsque celui-ci change de demeure au cours de l'année. — *E.B.* — Nous ne pouvons donner aucune indication sur les divers concours organisés par l'almanach du *Journal de Roubaix.* — *G.G.* — 1° Une maison bâtie pendant le mariage tombe en communauté ; dans ce cas, à la mort de l'un des époux, ses héritiers ont droit à la moitié ; 2° Vous ne pouvez déshériter complètement votre fils ; mais vous pouvez cependant disposer de la quotité disponible au profit de votre femme par testament. Le mieux serait de consulter un notaire ; 3° Un testament ne se fait pas enregistrer. — *H.D.* 49. — Nous vous avions répondu qu'il n'est pas besoin d'autorisation dans ce cas. — *J.G.* 2. — 1° Non ; 2° A la Préfecture ou au ministère de l'Intérieur ; 3° Oui ; 4° Non ; 5° Oui ; 6° Oui. — *Arthur H.* — Nous vous avons déjà répondu ; recherchez dans les derniers numéros. — *V.L.T.* — 1° Oui ; 2° Attendre les règlements ; 3° Oui. — *L.F.* 17. — Non si le bail a été fait comme cela. — *Un ennuyé* 56. — 1° Non ; 2° Oui s'il y a faute de sa part ou négligence. — *X.Y.Z.* — S'adresser à la Préfecture, puis au ministère de l'Intérieur, où il est permis de faire des recours réguliers.

H.S. 22, *Croix.* — M. Souxdorf-Horent, 13, rue Brézin, Roubaix.

Nord

La double tentative d'assassinat du Marais-de-Lomme

Nous avons annoncé que le Parquet allait reprendre l'enquête relative à l'acte de banditisme commis au Marais-de-Lomme, dans la nuit du 13 décembre 1906, sur les époux Josien-Mille, cabaretiers, rue de Canteleu, 52.

Cette reprise de l'affaire était basée sur une déclaration faite par Mme Augustine Desruelle, débitante, rue de Lille, 112, à M. le commissaire de police de Lomme. Cette personne aurait entendu une femme X... menacer son mari de le dénoncer à la justice comme coupable, de complicité avec un autre individu, d'avoir perpétré cette double tentative de meurtre.

Le mari arrêté, mis en cause un nommé Delhaye, a affirmé que la déclaration de la cabaretière Desruelle ne le concernait en aucune manière. Il était, au moment de la tentative criminelle, presque voisin des époux Josien ; ayant entendu du bruit, il s'est levé et a aperçu de sa fenêtre deux individus, l'un grand, l'autre de taille moyenne, fuyant par le sentier situé en face de sa demeure. C'est tout ce qu'il a pu dire au magistrat-instructeur.

Quant à la déclaration de Mme Desruelle, elle vise un autre individu ; et sa femme, ne peut pas porter contre lui cette terrible accusation ; car, dit-il, « je ne suis pas un assassin ».

UN PENDU A HASPRES. — Le journalier François Lamotte, 57 ans, est rentré ivre chez lui et, après une querelle avec sa femme, s'est enfermé dans la cuisine et s'est pendu.

NOYADE MYSTERIEUSE A GRAVELINES. — M. François Candelier, sortant de l'estaminet Deneule, est tombé dans le bassin. On se demande si le malheureux s'est noyé accidentellement, ou s'il a été victime de rôdeurs qui l'auraient attaqué et jeté dans le bassin.

UN MOULIN A VENT INCENDIE A RADINGHEM. — Le feu a détruit complètement le moulin à vent du Maisnil, rue de la Laiterie, exploité par M. Vandamme. Les dégâts s'élèvent à 5.000 francs.

UN OUVRIER EBOUILLANTÉ A COURCHELETTES. — Un ouvrier de la raffinerie de pétrole, M. Fernand Dagniaux, 18 ans 1/2, est tombé dans une cuve contenant une solution de potasse en ébullition. Le malheureux, dont les brûlures étaient atroces, succomba peu après.

HUIT GRANDS PRIX — HORS CONCOURS PARIS 1889
RHUM CHAUVET

Pas-de-Calais

UN GAMIN DE 16 ANS SE SUICIDE A SAINT-LEONARD. — Un jeune homme de 16 ans, Georges W..., demeurant rue Nationale, et travaillant chez son oncle, M. Charles Triplet, marchand de vieux métaux, s'est suicidé en se tirant une balle de revolver dans la tempe droite. Ce jeune homme, qui éprouvait pour la lecture une véritable passion, était hanté par des idées noires.

CHUTE MORTELLE A WIZERNES. — Mercredi, vers sept heures du matin, M. Duchâteau, 50 ans, maçon, occupé à l'usine des Papeteries de l'Aa, est tombé d'une certaine hauteur, en exécutant un travail, et s'est tué sur le coup.

LA LOTERIE NATIONALE ESPAGNOLE DE NOEL. — *Un lot de 40.000 francs à Béthune.* — Un commerçant de Béthune, M. Jacques Artigués, d'origine espagnole, qui depuis douze ans, exerce dans cette ville le commerce de primeurs et notamment celui d'oranges, vient de gagner à la Loterie Nationale Espagnole de Noël la somme de 40.000 francs.

BAUME VICTOR liniment sans rival contre les douleurs 2f le flacon
Fco. P. Glaesel. Phen. 28. rue de Grammont. Paris.

SOMME

Un Orphelinat à Albert

LES RADICAUX FONT APPEL aux SŒURS

D'après le legs de M. Devaux, l'immeuble de la rue Carnot à Albert devait être affecté à un asile de vieillards payants ou à un orphelinat de jeunes filles.

Très perplexe d'abord, la commission administrative de l'Hospice paraît opter maintenant pour cette dernière solution, qui offrait l'avantage de laisser libre le pavillon actuellement occupé à l'hospice par les orphelines et permettrait de recevoir un plus grand nombre d'hospitalisés sans recourir à un agrandissement toujours coûteux.

M. le maire a été chargé d'écrire à la maison mère de la rue du Bac, à Paris, pour obtenir l'autorisation de détacher deux Sœurs de l'hospice pour diriger l'Orphelinat Devaux.

NEVRALGIE, MIGRAINE
RAGE DES DENTS
DOULEURS CÉRÉBRALES
15 ANS DE SUCCÈS
Résultats Remarquables
Une seule poudre **« ALGAO »** soulage instantanément, guérit de façon certaine les accès les plus insupportables. 2 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies. **Roubaix** : Dépôt principal gros et détail. Gerreth, rue du Chemin-de-Fer 15. **Lille** : Pruvost, rue des Arts, 7. — Partout en Belgique : Bruxelles, Vergauwen ; Gand, Demoor ; Ostende, Decock ; Mouscron, Fonder ; dans toutes les villes d'eau : Ypres, Libotte, pharmacien préparateur. — Médaille d'or aux expositions d'Hygiène, Paris et Bruxelles 1900. 98797

BELGIQUE

AU SÉNAT

Séance du jeudi 29 décembre 1910

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. A. Simonis, président.

Le Sénat tire au sort les noms des sénateurs qui feront partie de la délégation qui se joindra au bureau pour présenter au Roi les vœux de nouvel an de la Haute assemblée. Sont élus : MM. Dupret, comte de Ramaix, Sam Wiener, Bergmann, marquis de Beaufort, Couillier de Mulder, baron de Mévius.

LA JONCTION NORD-MIDI

(Suite de l'interpellation Hanrez)

M. Vandenpeereboom, ministre d'Etat, défend le projet de jonction présenté par le ministre des chemins de fer. Ce projet a été mûrement étudié depuis quinze ans. Il est l'œuvre d'un ingénieur de valeur, M. Bruneel. Ce projet répond aux nécessités de l'avenir et prévoit l'extension de la capitale. M. de Broqueville a été à la hauteur de sa mission et les critiques apportées ici contre ce projet en voie de réalisation, ne sont pas assez péremptoires pour qu'on fasse fi des études consciencieuses qui ont été faites et de l'approbation unanime de tous les hauts fonctionnaires compétents du ministère des chemins de fer.

L'orateur combat les idées de M. de Smet de Naeyer et conclut qu'il faut voter ce projet.

M. Hanrez cède son tour de parole à M. de Smet de Naeyer qui revient sur ses critiques précédentes. M. de Smet explique que la gare centrale ne pourra jamais avoir les dégagements spacieux qui existent pour les gares actuelles du Nord et du Midi notamment.

A Paris, M. Hanotaux, ancien ministre, a signalé naguère encore les formidables dangers que présente l'engorgement de la circulation aux environs des gares, surtout de celles qui sont au centre de Paris.

Ce qu'il faut, je le répète, c'est agrandir les gares actuelles en les reliant entre elles.

M. de Smet de Naeyer continue à répondre aux arguments de M. Vandenpeereboom et revient sur ses critiques antérieures.

M. de Smet de Naeyer. — En repoussant le projet actuel de jonction directe Nord-Midi, on rendra service à l'expansion du port de Bruxelles. Les intérêts maritimes de Bruxelles-port-de-mer pâtiront de l'existence de cette gare centrale. Ce n'est pas la gare centrale d'Anvers, par exemple, si monumentale qu'elle soit, qui fait l'importance des lignes de railway qui aboutissent à Anvers. Dans vingt ans on regrettera l'erreur commise.

LES FORTIFICATIONS DE FLESSINGUE

M. Wiener demande qu'on inscrive à la suite de l'interpellation Verbeke sur les jeux son interpellation relative aux fortifications de Flessingue et celle qui est annoncée sur l'application de l'article 310. Toutes trois pourraient venir en tête de l'ordre du jour d'une session spéciale en février.

M. le Président. — Le bureau se mettra d'accord avec les ministres compétents.

CONVENTIONS FRANCO-BELGES

Sur lecture du rapport favorable du rapporteur, M. Sam Wiener, le Sénat vote par appel nominal le projet portant approbation de la déclaration échangée le 23 décembre 1908 entre les gouvernements belge et français pour fixer à nouveau les limites de leurs possessions dans le Stanley-Pool. Ce projet est voté à l'unanimité des 69 présents. Il en est de même du projet portant approbation des déclarations échangées entre les gouvernements belge et français concernant : 1). Le tracé de la frontière des possessions belges et françaises dans la région du Shiloango ; 2). Le droit de préférence de la France sur les possessions congolaises en cas d'aliénation de celles-ci par le gouvernement belge.

REPRISE DE L'INTERPELLATION HANREZ

M. Hanrez. — Dès 1883, j'ai préconisé un projet de jonction, ce qui prouve que je ne suis pas un adversaire de cette idée. Je critique le tracé actuel et non le projet lui-même : ce que n'a pas assez remarqué M. le ministre. On a apporté un parti-pris injustifié dans l'examen des solutions proposées quand elles n'étaient pas conformes au projet arrêté, lequel ne tient pas compte des frais énormes imprévus que la solution propose.

Tout le monde sait que Léopold II ne voulait pas qu'on touchât au boulevard Baudouin ni à l'avenue de la Reine. Dans ces conditions, vous ne pouvez adopter que le projet qui vous était soumis suivant des vœux aussi formels. Mais le roi est mort et il n'y a aucun motif pour ne pas étudier aujourd'hui des solutions écartées *a priori* jadis.

M. Coppieters. — En cinq ans, tout peut être fini, à condition que l'on ne modifie pas les plans au cours des travaux comme on l'a fait depuis quinze ans, notamment pour les installations maritimes, où on a construit pour 6 millions deux écluses à peu près inutiles, à moins de faire pour 20 millions de francs de travaux supplémentaires. Pour le canal de Terneuzen, même errement, qui a porté de 20 à 40 millions le coût du creusement. Idem à Zeebrugge où, de 30, on est arrivé à 56 millions.

En terminant l'orateur engage le gouvernement à exécuter les travaux de la jonction tels qu'ils ont été conçus. Un nouvel examen ne nous paraît pas nécessaire.

M. de Smet de Naeyer. — Si l'on travaillait en terrain vierge, ce serait un jeu d'exécuter le tunnel de jonction en cinq ans. Mais il n'en est pas ainsi. De plus, les travaux pour surélever les gares du Nord et du Midi devront s'effectuer sans entraver le service. Or, il faudra plus de cinq ans pour cela.

M. Coppieters. — Ce n'est pas mon avis. Et j'engage le Sénat à inviter le gouvernement à entamer au plus tôt les travaux.

M. de Broqueville ne veut pas passer pour un homme manquant de condescendance. Si le nouvel examen réclamé était nécessaire, il s'y rallierait volontiers. Mais les faits nouveaux qu'on invoque sont connus depuis des années. Ils ont été examinés sans parti pris et n'ont en rien ébranlé le projet. Alors, pourquoi un nouvel examen ? On a assez délibéré. Le moment est venu d'agir.

M. le président. — L'incident est clos.

LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Une déclaration importante. — La gauche se retire

M. Dupont annonce que la gauche a décidé de ne pas discuter le budget en raison de la façon insolite dont il lui est soumis. En conséquence, la gauche a décidé de se retirer. Cette grave résolution s'impose pour le respect de l'assemblée, des droits parlementaires et des droits de la minorité.

Voilà de trop nombreuses années que la gauche se plaint. Elle a demandé l'appui du gouvernement. Elle a vu, malgré cela, la situation s'aggraver.

La Chambre a incontestablement le droit d'examiner les budgets à l'aise. Mais elle doit tenir compte du Sénat, dont les pouvoirs sont identiques aux siens.

La situation actuelle est inadmissible. Elle doit changer. Nous avons négocié avec la Chambre. On nous a fait des promesses. On ne les a pas tenues. Les remèdes préconisés sont donc insuffisants. Il existe cependant des moyens d'éviter ce qui se produit.

En 1883, le budget des voies et moyens ne fut pas voté avant le 1er janvier. On a dû autoriser la perception des impôts pendant trois mois. Rien n'empêche d'agir ainsi une nouvelle fois. Le Sénat, alors, sera à même de discuter le budget.

Voix à droite : On le votera alors beaucoup plus tard que maintenant.

M. Dupont. — Ma solution ne porte atteinte à personne. Le Sénat est dans une situation indigne de lui. (Très bien, à gauche.) Nous comprenons que la droite ne se retire pas comme nous, mais son devoir serait de prévenir le gouvernement qu'elle le fera aussi l'an prochain si la situation se représente.

M. Libioulle, au nom du groupe socialiste, se rallie à la protestation de M. Dupont.

Personnellement, l'orateur retire l'amendement qu'il a présenté.

M. J. Vandenpeereboom ne peut se prononcer sur-le-champ sur la proposition de M. Dupont. Il considère comme très grave l'exode de l'opposition. La droite je l'espère, sera en nombre pour voter les lois présentées. Supposons qu'on n'y parvienne pas, la responsabilité pèserait lourdement sur la gauche. Je l'engage à réfléchir. La situation n'est pas aussi grave qu'on le prétend.

M. le Président. — L'incident est clos.

La gauche entière se retire. (Mouvement.)

LE CONTINGENT

M. le Président. — Avant d'aborder le budget, je propose de voter le contingent.

Les articles sont adoptés sans discussion.

Au vote sur l'ensemble, on constate que l'assemblée n'est plus en nombre. Il n'y a que 53 droitiers présents. Le vote est renvoyé à demain, vendredi, et la séance est levée à 4 h. 45.

Demain, vendredi, séance publique à 2 heures.

L'Assassinat d'une Servante

A GAND

Comment le crime fut découvert — Horribles blessures

M. l'abbé Van Goethem était parti le matin vers 9 heures, en disant à sa servante qu'il ne rentrerait que le soir, car il devait se rendre avant-midi à Wondelgem pour les devoirs de sa fonction.

La vieille servante, qui malgré son grand âge, était encore très forte, resta seule à la maison. Dans la soirée elle se rendit au salut célébré en l'église des Récollets.

Vers 8 heures 45, M. Van Goethem se disposait à rentrer chez lui, il s'aperçut que sa porte n'était fermée complètement. Très étonné il rentra chez lui et se rendit dans son cabinet de travail, dont il trouva la porte ouverte. Là, sur le plancher, il vit dans la demi-obscurité, sa servante encore toute habillée, étendue inanimée par terre.

Croyant à une simple indisposition de sa domestique, son maître se disposait à lui porter les premiers soins, lorsqu'il constata qu'elle avait une horrible entaille à la gorge qui avait produit une large flaque de sang sur le parquet. On comprend l'émotion du prêtre à la vue de l'horrible spectacle, aussi il se précipita à la rue en criant au secours.

Des voisins et des passants, ainsi qu'un policier et un médecin furent bientôt sur place. Ils entrèrent et après avoir allumé ils se trouvèrent devant un affreux spectacle.

La victime se trouvait sur le côté droit tenant encore la main à la gorge entr'ouverte. Elle portait une horrible blessure allant de l'oreille gauche jusqu'au gosier.

La tête reposait dans une grande mare de sang. A côté du cadavre gisait l'arme du crime, un grand couteau de cuisine que l'assassin avait jeté là. Tout près se trouvait la clé de la porte de devant que la victime avait laissé tomber.

Des tâches de sang étaient visibles sur les murs. Le parapluie de la victime se trouvait cassé sur une chaise.

La police et les personnes présentes parcoururent toute la maison, mais l'assassin avait disparu.

Dans la chambre à coucher de la victime, une armoire fut trouvée ouverte.

Le médecin présent ne put que constater le décès provoqué par la section de la carotide. La mort ne remontait qu'à une heure environ.

La victime doit s'être défendue avec énergie, car ses mains et son bras gauche portent des empreintes de violence.

Au bas ventre, le médecin a relevé de fortes ecchymoses, devant provenir de coups de pied donnés par le misérable, ce qui explique d'ailleurs la boue trouvée sur la robe à la hauteur du ventre.

Entre les doigts de la victime on découvrit quelques poils devant provenir de la barbe ou moustache de l'assassin.

Un vase contenant 40 à 50 fr., se trouvant dans la cuisine et servant aux dépenses journalières, a disparu.

M. Van Isacker, commissaire-adjoint, fit les premières constatations. Vers 9 h. 30, le parquet, avec M. Vanderstraeten, procureur du Roi, se rendit sur les lieux du crime. Vers 11 h. 30, le cadavre de la victime a été transporté à l'hôpital aux fins d'autopsie.

Le parquet est persuadé que l'assassin est un individu qui connaissait sa victime. Celle-ci s'occupait beaucoup d'œuvres de charité et était en relation avec des gens de toute espèce. Un voisin l'a vu rentrer vers 7 heures 45. Le crime doit avoir été commis peu après. On suppose que le voleur, surpris dans ses recherches à la cuisine aura saisi le couteau à pain et se sera réfugié dans le cabinet de travail.

La servante en passant aura entendu du bruit dans cette place et sera entrée. C'est alors que l'assassin l'aura tuée. Le coupable doit avoir visité aussi la chambre du prêtre, dans laquelle on trouva un mouchoir et un marteau, qui n'appartiennent pas à la maison, ainsi que de la cendre d'une pipe.

On est persuadé que le criminel doit s'être introduit par devant à l'aide d'une fausse clef. Jeudi matin, le parquet s'est rendu à nouveau à la maison du crime. L'autopsie a été faite cette après-midi. Outre l'affreuse plaie du cou, la victime est atteinte encore de plusieurs coups de couteau à la tête. Aux mains on aperçoit de nombreuses égratignures et tout le corps est couvert de fortes ecchymoses. Un œil a également été atteint.

L'assassin a agi avec une sauvagerie inouïe.

LES FORTIFICATIONS DE FLESSINGUE

Bruxelles, 29 décembre. — M. Kuyper, ministre d'Etat de Hollande, a déclaré dans une interview, que la Hollande a le droit de construire le fort de Flessingue, mais que l'opposition était assez forte pour faire échouer le projet.

Les articles de l'« Indépendant Belge » et d'un journal parisien, a ajouté le ministre, ont eu pour résultat de rallier au projet de nombreux adversaires pour protester contre l'immixtion de l'étranger. Nous agirons conformément aux traités en temps de guerre et nous ferons connaître l'interprétation que nous donnerons suivant les cas.

M. Kuyper affirme que la prétendue lettre de l'empereur Guillaume à la reine de Hollande n'a jamais existé. Le nouveau ministre de la Guerre adopterait la même façon de voir que l'ancien.

La grève de mineurs au pays de Liége

Les petites grèves en cours dans le pays de Liége paraissent devoir se terminer à bref délai.

La grève aux Kessales est terminée ; il y a eu une reprise marquée du travail au charbonnage de la Haye et au siège Saint-Nicolas, du Horloz. Au Gosson-Lagasse, à l'Espérance et aux charbonnages d'Ans, la situation est stationnaire.

Le gouverneur de la province de Liége a reçu, mercredi, une délégation de mineurs, conduite par le député Dejardin, qui lui a demandé d'intervenir auprès des directeurs des charbonnages pour obtenir que l'application du règlement destiné à préparer l'application de la loi réglementant la durée du travail soit retardée d'un mois. M. Delvaux de Fenffe leur a promis ses bons offices.

COURTRAI

LE BRUIT COURT qu'une grande centrale d'électricité et qu'une usine à gaz seront construites prochainement aux portes de Courtrai, par une société qui va se constituer. Cet organisme, dont le titre sera « Société d'Electricité de l'Ouest de la Belgique », aura pour objet l'éclairage et la distribution de l'énergie électrique dans les communes environnantes.

MENIN

L'ACCIDENT DU PONT-NEUF

L'IDENTITÉ DE LA VICTIME ÉTABLIE

On vient enfin de découvrir l'identité de la victime de l'accident mortel qui s'est produit dimanche soir, à Menin, le long de la voie du chemin de fer vicinal de Mouscron à Menin.

On se souvient qu'on avait cru se trouver en présence du corps d'un habitant de Croix (Nord), M. Arthur Vandurme, et cela parce que dans les poches du mort, un livret d'ouvrier, à ce nom, avait été trouvé. Or, le lendemain, après l'enquête faite à Croix, nous disions que M. Vandurme était bel et bien vivant et qu'il travaillait à la brasserie de MM. Lepers frères, à Hem. M. Vandurme avait sans doute perdu son livret d'ouvrier, et c'est ce qui explique que celui-ci ait été trouvé dans les poches de la victime de l'accident de Menin.

Mais il existait un autre détail auquel on ne prêta pas attention. Une vieille montre en nickel avait été découverte dans les vêtements du mort, et à l'intérieur de la cuvette, on pouvait lire « Alphonse Rogé », puis le nom d'une localité qu'on croyait être « Alluin ». C'était Aelbeke qu'il fallait lire, car la victime est bien Alphonse Rogé, d'Aelbeke. Voici comment l'idntité a pu être établie.

Un habitant d'Aelbeke, M. Victor Rogé, ayant lu dans le « Journal de Roubaix », la relation de l'accident, pensa que la victime pouvait bien être son frère Alphonse.

En effet, ce dernier, qui travaillait à Roubaix, avait promis à son frère de lui rendre visite le dimanche et de lui porter un vieux fusil. Le dimanche se passa sans que M. Victor Rogé vît paraître l'ouvrier roubaisien. Il eut l'explication de cette absence, le mardi matin à la nouvelle de l'accident.

M. Victor Rogé, écrivit à M. le commissaire de police de Menin, et lui fit part de ses doutes. Des détails qu'il donnait sur le signalement de son frère, il résultait que la victime était bien Alphonse Rogé. Celui-ci, en se rendant de Roubaix à Aelbeke, se sera probablement amusé en chemin et aura bu plus que de raison. Et c'est ainsi que le soir il se trouvait assis sur la voie ferrée, où il a trouvé la mort.

COGNAC
J. & F. MARTELL
Produit naturel
des Vins récoltés et distillés dans la région de Cognac.

PEINTURE, décors, vitrerie, miroit., peint. laquées, pap. peints. Léon Cocheteux, 94, rue du Luxembourg, Rx. Tél. 20.50.

Comptoir National d'Escompte de Paris
SOCIETE ANONYME
Capital : 200 millions de francs
Entièrement versés
Les Agences à :
ROUBAIX, 57-59, rue de la Gare ;
TOURCOING : 19, rue Carnot,
paient dès à présent les **COUPONS** à l'échéance 1er Janvier 1911.
ORDRES DE BOURSE (comptant ou terme)
Versements, Echanges, Transferts
Renouvellement de Feuilles de Coupons, etc.
Souscriptions, **LOCATION DE COFFRES-FORTS, GARDE DE TITRES**
Dépôt de Colis

MERCIER FRÈRES La plus importante Maison d'**AMEUBLEMENT**
100, FAUBOURG SAINT-ANTOINE, PARIS
Eugène Walter, représentant, 36, rue Thiers, Lille 97443